



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 08/03/2019

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation territoriale de
Sarreguemines

Monsieur le Maire de la
Commune de Guebenhouse
2, rue des Alliés
57510 GUEBENHOUSE

Affaire suivie par Pascal RIDGEN

pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

03 87 28 30 80

Objet : Dossier de déclaration concernant la gestion des eaux pluviales
du lotissement communal Impasse du Général de Gaulle

Accord avant le délai de 2 mois

Réf : PR/

P.J : - Récépissé de déclaration + Note complémentaire
- Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Monsieur le Maire,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

- **Gestion des eaux pluviales du lotissement communal
Impasse du Général de Gaulle à GUEBENHOUSE**

pour lequel votre bureau d'études OTE d'Illkirch m'a communiqué le 12 février 2019, les éléments complémentaires demandés mon courrier d'incomplet du 31 janvier 2019, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**

Vous trouverez ci-joints, le récépissé de déclaration ainsi que le descriptif de cette opération.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier devront être affichées pendant une durée minimale d'un mois en mairie. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les date de publication.

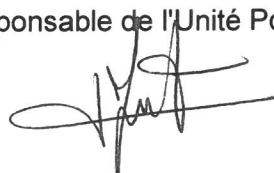
Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise à :

- Bureau d'études OTE Ingénierie
à l'attention de Mme Wassmuth
1, rue de la Lisière – BP 40110
67403 ILLKIRCH Cedex

La Responsable de l'Unité Police de l'Eau



Valérie ANTOINE-POTIER